



Lettre d'information des SIMPLES n°17

*SIMPLES est un syndicat professionnel dont les adhérents sont des producteurs.trices avec la Mention SIMPLES **ET** des producteurs.trices sans Mention SIMPLES. Nous accueillons avec plaisir le soutien des sympathisants.tes non producteurs.trices de plantes!*

Les 40 ans des SIMPLES



24 & 25 SEPTEMBRE 2022
1982-2022 LES SIMPLES FÊTENT LEURS 40 ANS !
PRÉSERVER, RÉSISTER, TRANSMETTRE

Quelles nouvelles de l'organisation?!!!

> Le financement participatif est lancé!

> Un premier communiqué de Presse a été envoyé début mai!
Si vous connaissez des journalistes n'hésitez pas à transmettre vos contacts à ariane@syndicat-simples.org pour améliorer notre communication

> [Une signature](#) électronique à été créée que vous puissiez l'ajouter en signature de votre mail

> Appel aux photos! Transmettez vos pépites! Photos de cueillette, de producteurs, d'outils, de plantes, de réunions.
A déposer [ICI](#)

Retrouvez la carte des fermes participantes [ICI!](#)



Financement Participatif 40 ans des SIMPLES



Nous avons l'ambition de collecter 20.000 euros afin de soutenir l'organisation des 40 ans des Simples, le film et les podcasts! Après avoir sollicité un 1er cercle constitué des producteurs.trices du Syndicat SIMPLES, de leurs familles et amis, c'est maintenant au tour de tous les adhérents sympathisants du Syndicat, à travers cette Newsletter.

Pour atteindre notre objectif, il est important que tous les cercles se mobilisent à fond... et, pour avancer, ce sera grâce à NOUS, à VOUS, vos familles et vos ami.e.s. Nous lancerons l'appel au 3ème cercle dans un mois (presse nationale, réseaux sociaux, site internet, structures partenaires des régions).

Au-delà de votre participation à l'organisation de ces 23 fêtes, à votre engagement en tant que bénévoles par exemple, il est important que nous puissions toutes et tous nous mobiliser! Nous sommes en pleine saison et déjà bien occupé-es! Nous vous remercions de prendre un petit temps de partage avec vos proches pour diffuser le lien, leur écrire un petit mot, et penser à les relancer d'ici une semaine et demie!

Plus que 5 petits mois avant les fêtes !! Nous avons fait le choix de laisser le financement se prolonger après les 40 ans dans le cas où des personnes souhaitaient nous soutenir suite à la visite de nos fermes.

Un grand merci pour votre engagement, votre soutien !
Murielle, Marion et Cathy.

Campagne de financement des 40 ans des SIMPLES

Actualités SIMPLES

> SIMPLES officiellement membre de l'IFOAM

[L'International Federation of Organic Agriculture Movements](#), est l'association internationale d'agriculture biologique, aussi appelée Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique. Son but est l'adoption au niveau mondial de systèmes économiquement, écologiquement et socialement solides fondés sur les principes de l'agriculture biologique. SIMPLES fait désormais partie des 750 organisations membres.

> Approvisionnement de pharmacies en circuit court

Suite au Colloque PPAM à Eure, un groupe de travail s'est constitué (Célia Despax, Sabrina Boutefnouchet, Pierre Champi, Sami Corcos, France Charvin), pour mettre en lien des pharmacies et des producteurs en vue de la mise en place de circuits courts en pharmacie.

L'idée est d'explorer toutes les pistes pour rendre cet approvisionnement direct possible. Pour cela il est important que chacun connaisse les contraintes des autres. Entre autre, la présence d'un bulletin d'analyse sur les lots qui n'est pas formellement obligatoire mais représente une garantie pour le pharmacien et le dispense notamment d'engager sa responsabilité. L'objectif est donc de rouvrir aux pharmaciens.nes qu'ils.elles ne s'exposent

pas à beaucoup de risques avec les producteurs.trices respectant le cahier des charges Simples.

SIMPLES a donc sollicité un financement France AgriMer pour étudier la faisabilité de l'approvisionnement des pharmacies en circuit court.

Vous êtes producteur.trice ou pharmacien.ne et intéressé.e par ce projet : contactez francecharvin@syndicat-simples.org

> Un bel Outil d'aide pour l'installation!

Dans le cadre d'un projet national visant à améliorer l'accompagnement des projets d'installation en PPAM bio, la FNAB et ses partenaires, dont le syndicat Simples, ont réalisé un "Arbre à la décision" visant à aider les producteurs à cheminer dans leur parcours à l'installation en PPAM bio. Ce guide est désormais disponible et téléchargeable ci-dessous.

Téléchargez l'arbre à la décision!

Dans la suite de ce projet, la FNAB nous a sollicité pour participer à la réalisation de vidéo illustrant des parcours à l'installation en PPAM bio. Le syndicat participera donc au nouveau **projet INSFIL'PPAM** : INStallation et développement de FILières PPAM.

Les Formations

Reprise des formations du syndicat SIMPLES à l'Automne 2022 !!

Le catalogue formation 2022-2023 (du 1er septembre au 31 Mai) paraîtra fin juillet. Si vous avez des besoins en formation (existant déjà ou pas dans le catalogue), n'hésitez pas à vous tourner vers les référents formations ([dernière page du catalogue ICI](#)) ou à écrire à formation@syndicat-simples.org

> Chez les producteurs SIMPLES - Formations privées

[Stage autour de l'herboristerie et de la botanique à la Ferme-École de Mercin, \(23\)](#)

Stages Naturellement SIMPLES : programme de formation 2022 - Aveyron (12)

Stage Herboristerie familiale juin 2022 - Plaisirs Simples - St Julien de Jonzy (71)

[> Retrouvez toutes les informations sur le site Simples](#)

> Autres Formations

[> Formations du Réseau Bio](#)

[> "S'installer en tant que femme" ADEAR Drôme /CIVAM 31 mai](#)

[> Stages de La Plante Diffuse](#)

[> Formation en Biodynamie](#)

[> Rencontres avec les herbes et les arbres](#)

Réglementation

> La rubrique qui pique et qui gratte - Compléments alimentaires et droits d'assise

LA RUBRIQUE QUI PIQUE ET QUI GRATTE

Chronique pédagogique sur le monde incroyablement obscur et généralement inadapté de la réglementation

Soit tu payes pas les taxes car tu es concerné par l'Article L 302 D bis du CIBS qui exonère :

Soit tu payes les taxes parce que tes produits sont assimilés à des boissons alcooliques et auquel cas, tu es soumis à :



Cher.e ami.e producteur.rice de compléments alimentaires à base d'alcool,

Dans un précédent numéro (voir lettre d'info n°14), nous vous avons conté la fabuleuse épopée dans le monde merveilleux des taxes et autres droits sur les alcools entraînant tout une paperasserie d'enfer exigée par l'Administration qui, non contente de nous demander de nous contorsionner dans un moule inadapté à notre métier, nous infligeais des démarches chronophages et rebutantes, pour les moins chanceux tous les mois, afin de satisfaire à la norme. Nous vous avons promis de vous tenir au courant des avancées suite au bouleversement inattendu suscité par la modification de l'Article L313-12 du code des impositions des biens et services (CIBS) qui nous offrait la perspective radieuse de voir s'alléger enfin les procédures administratives et disparaître l'injuste dîme des taxes liées à l'alcool.

[> Lire la suite](#)

Pour aller plus loin:

[> Courrier des douanes sur les évolutions législatives, compléments alimentaires](#)

[> Modalités déxonération des droits d'assise](#)

[> Exemple de numéro UT](#)

> Eau Potable - Nouvelle réglementation pour les distillateurs

Le nouveau guide de lecture la [nouvelle réglementation bio en vigueur depuis le 1er janvier 2021](#), précisant les modalités d'utilisation de l'eau de source (non potable) est paru en mars. L'ajout suivant y est mentionné :

"Pour la fabrication des huiles essentielles par entraînement vapeur, dans le cas d'utilisation d'eau de réseaux privés, l'opérateur doit fournir, au moins une fois par an, une analyse de potabilité faite par un laboratoire agréé par l'ANSES pour le prélèvement et le contrôle sanitaire des eaux. Cette analyse doit être conforme aux règles de potabilité à l'exception des critères de conductivité, de couleur, et

- sur l'eau brute : de turbidité et minéraux ou
- sur le condensat d'eau : du pH et du titre hydrotimétrique."

Le "au moins une fois par an" a été ajouté pendant le CNAB et n'était pas une demande de la FNAB. On peut donc regretter que la réalisation de cette analyse systématique pèse sur les producteurs et productrices. Néanmoins, après des mois d'incertitude, nous espérons que ce nouveau cadre sécurise les producteurs d'huiles essentielles, sur lesquels pesaient jusqu'ici le risque d'un déclassement lorsqu'ils n'utilisaient pas une eau issue du réseau d'eau potable.

Si des difficultés interviennent lors de l'application de cette interprétation, merci d'en faire part à la FNAB (flepers@fnab.org).

[> Plus d'info ICI](#)

> Nouvelle réglementation environnementale

Une nouvelle réglementation va être proposée en 2023, rendant obligatoire l'affichage environnemental sur les produits alimentaires sur le même principe que le Nutriscore, mais pour l'environnement.

La méthode de calcul de ce score est en cours de réflexion et pourrait être problématique selon ce qui est pris en compte. En effet, il y a un risque que seul soit pris en compte l'effet direct sur l'environnement avec tous les effets pervers que cela entraînerait (par exemple, de grandes surfaces de culture et de faible volume de produit fini pour les huiles essentielles)
Le syndicat se mobilise pour que les produits vendus en vente directe soient exemptés de cette obligation d'étiquetage!

> Message de l'ITEPMAI : Sécurité & Vigilance

Votre avis nous intéresse !

L'ITEPMAI essaye de mieux tenir compte de vos avis et besoins concernant les monographies de la Pharmacopée Européenne et leur évolution.
Dans le cadre du projet de monographie « **feuille de noyer** » de la Pharmacopée Européenne, l'ITEPMAI souhaite savoir si vous produisez ou commercialisez cette plante médicinale et si oui, savoir si votre produit correspond à la monographie actuelle de la Pharmacopée Française (=folioles isolées) ou si vos lots sont constitués de feuilles plus ou moins complètes (quelques folioles attachées au rachis).
En vue d'une éventuelle demande de révision de la monographie « **petit houx** » de la Pharmacopée Européenne, l'ITEPMAI souhaite savoir si vous produisez ou commercialisez cette plante médicinale et si oui, savoir si vous trouvez que la norme actuelle (au minimum 1,0 pour cent de sapogénines totales, exprimées en ruscogénine) est trop élevée par rapport à ce qui se trouve sur le marché ?
> Merci d'adresser vos réponses à denis.bellenot@iteipmai.fr

> Consultation publique sur les systèmes alimentaires durables

Le 28 avril, la Commission européenne a lancé une consultation publique sur son initiative sur un cadre législatif pour des systèmes alimentaires durables. Toutes les personnes impliquées dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, seront concernées par cette initiative.
La consultation publique, qui prend la forme d'un questionnaire en ligne, est ouverte jusqu'au 21 juillet 2022. .
> [Lien vers la page de la consultation publique ICI](#)

Les AIDES

> Déclaration et Crédit d'impôt

Pour déclarer vos bénéfices agricoles (micro BA et réel) jusqu'au 31 mai:
[Voici un tuto fait par le réseau AFOCG](#) qui vous aidera à vous y retrouver

Pour ceux qui sont en AB, n'oubliez pas de demander les crédits d'impôt !
> [Télécharger le Le formulaire ICI](#)
> [Fiche de la FNAB pour comprendre le crédit d'impôt BIO](#)

> Statut de Conjoint Collaborateur limité à 5 ans !

Depuis la loi du 21 décembre 2021, une personne ne peut conserver le statut de conjoint collaborateur pendant une durée supérieure à cinq ans, en tenant compte de l'ensemble des périodes et des entreprises au titre desquelles elle a opté pour ce statut. Au delà de cette durée, le conjoint continuant à exercer une activité professionnelle de manière régulière dans l'entreprise opte pour le statut de conjoint salarié ou de conjoint associé. A défaut, il est réputé avoir opté pour le statut de conjoint salarié.
> [En savoir + sur le site de la MSA.](#)
> [Consulter le texte de loi.](#)

> Congé maternité et paternité pour les paysan·nes : quelques évolutions

Voici les évolutions récentes relatives au congé paternité pour les agriculteurs et conjoint·es de la mère :
Le nombre de jours est passé depuis le 1er juillet 2021 à 25 jours. Attention, pour pouvoir bénéficier de ce congé vous devez obligatoirement prendre 7 jours de congés obligatoires immédiatement après la naissance de l'enfant. Ensuite le congé peut être fractionné.
La prise en charge passe par une allocation de remplacement (salarié·e fourni·e par le service de remplacement ou embauche directe) ou des indemnités journalières depuis le 1er janvier 2022 => Le décret fixant les modalités et le montant de l'indemnité journalière n'a pas encore été publié. Cela n'empêche pas d'accéder à ce dispositif et le ministère de l'agriculture affirme qu'il y aura rétroactivité pour les congés pris entre le 1er janvier 2022 et la publication du décret qui devrait arriver sous peu. (montant d'IJ aux alentours de 50-60 euros). La MSA sur le site internet ne communique pas sur les IJ mais normalement le dispositif doit être accessible.

Contrairement au congé maternité pour les paysannes, la CSG/CRDS restent à charge dans le cadre du congé paternité.

> Demandes de subventions PCAE

Les appels à projet PCAE (Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles) pour 2022 vont bientôt être cloturés. Investissements individuels de transformation, commercialisation, conditionnement, stockage dans le prolongement de la production : 40% d'aides sur vos investissements. Date limite : 31 mai 2022.

[> En savoir plus](#)

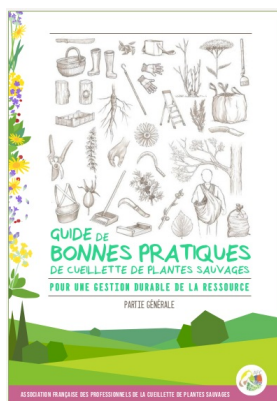
Les petites annonces

Cette rubrique spéciale permet d'accéder au détail des annonces sans encombrer la lettre: recherches et propositions de foncier, d'emplois, d'associés, de repreneurs, de stages ou vente de matériel, ect..

[> Accéder aux annonces](#)

Ailleurs en France

> Sortie du Guide des Bonnes pratiques de l'AFC !!



Il est le fruit du travail d'une dizaine d'années par un collectif de cueilleurs professionnels de l'AFC et de scientifiques de différentes institutions. À travers cet ouvrage, l'association souhaite alerter et sensibiliser sur l'état et le devenir de la ressource en plantes sauvages.

Vous pouvez dès aujourd'hui le télécharger gratuitement [en pdf ICI](#) ou commander [la version papier à 20€ ICI](#)

Pour la sortie du guide, Thomas Echantillac de l'AFC a été reçu par Christophe Bernard : [> Ecouter l'entretien avec Thomas Echantillac](#)

> Conférence sur la cueillette avec La Plante Diffuse - mai

La Plante Diffuse organise une conférence sur l'évolution des pratiques de la cueillette sur les causses et le Mont Lozère, animée par Claire Moucot. Elle aura lieu le 26 mai 2022 à 20h30, au Piboulieu (Sainte Croix Vallée Française).

[> Voir l'affiche](#)

> Le Marché de l'Herboriste, Milly la Forêt - 4 et 5 Juin

23^{ème} édition du Marché de l'Herboriste et 20 ans du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. Les plantes sous toutes leurs formes; du végétale, de l'ornementale, aux dérivées culinaires ou de bien-être.

[> Contacts et informations pratiques ICI](#)

> Portes ouvertes de l'iteipmai - 21 et 30 juin

Présentation du CNPMAI et de ses collections végétales en vidéo
Le 21 juin dans la Drôme. Avec démonstration de matériel de désherbage.
Et le 30 juin dans le Maine et Loire

L'occasion pour rencontrer l'équipe de l'iteipmai et échanger avec les ingénieurs et techniciens sur les programmes et autres sujets.

[> Programme et inscriptions ICI](#)

> Colloque national sur les PNPP - Novembre

Le colloque national sur les Préparations Naturelles Peu Préoccupantes aura lieu les 29 et 30 novembre 2022 à Villeurbanne (69). 2 jours pour tout savoir sur la réglementation, découvrir des expérimentations de terrain, partager les pratiques, découvrir les actions de nos organisations et construire la suite !

[> Plus d'info ICI](#)

J'ai lu pour Vous!

Dans cette nouvelle rubrique, nous vous invitons à découvrir les lectures de Michèle, productrice SIMPLES depuis de nombreuses années dans le Limousin et actuellement retraitée.

Michèle, la parole est à toi :

A la demande de quelques personnes qui trouvent que j'ai de bonnes lectures, je vais essayer de les partager avec vous. Il ne sera pas toujours question de plantes, mais des grandes questions concernant ce qui fait société et nos modes de vivre ensemble.

Je commence par un pavé de 560 pages grand format aux Editions des femmes, un **livre de Heide Goettner-Abendroth : LES SOCIETES MATRIARCALES**: Recherche sur les cultures autochtones à travers le monde. Livre qui m'accompagne depuis plus d'un an et résonne au travers de mes autres lectures et des événements du monde. Heide (je l'appellerai affectueusement comme ça) est docteure en philosophie des sciences. Elle enseigne à l'Université de Munich de 73 à 83, grandes années du féminisme, et réalise qu'elle ne parle jamais que de l'homme, voire de l'Homme. Où sont les femmes dans l'enseignement universitaire ? Leur histoire est niée ou déformée.....[Lire la suite](#)

Vous souhaitez partager vos lectures, écrivez à reseau@syndicat-simples.org

A lire et à écouter

> Documents techniques et scientifiques

Note de conjoncture PPAM - mars 2022

Une surface en PPAM en forte progression ces dernières années.

[> Lire la note de conjoncture ICI](#)

Présentation du CNPMAI et des collections végétales

Un webinaire pour mieux comprendre les activités techniques et scientifiques du Conservatoire des PPAM à Milly-la-Forêt. [> Visionner sur You Tube](#)

Revue bibliographique sur Artemisia annua

Une revue bibliographique a été publiée dans la revue Planta Medica à propos de l'armoise annuelle, concernant sa composition chimique, son activité biologique et ses applications possibles en médecine.

[> Lien vers l'article de Ekiert et al.](#) [> Lien vers le résumé d'ABC](#)

Accueil à la ferme : Agréments et statuts

Le réseau des CIVAM vient de publier un nouveau livret ! Pour les agriculteurs qui font ou souhaitent faire de l'accueil à la ferme et s'interrogent sur le cadre légal de cette activité: agréments, assurances et responsabilités, statuts juridique, déclaration fiscale, incidences sociales. Prix de vente 10 €

[> Voir le livret sur la boutique en ligne](#)

> Article de LIBE : L'herboristerie reprend racine

Un article sur le regain d'intérêt de ces dernières années pour l'herboristerie.

[> Lire l'Article de LIBÉRATION du 23 avril 2022 Page1 & Page 2](#)

> Reportage en Limousin sur le combat des herboristes

Depuis la nuit des temps, les hommes ont utilisé les plantes pour se soigner jusqu'à devenir un véritable savoir-faire reconnu par un diplôme aujourd'hui disparu. En Limousin, la résistance s'organise sur le plateau de Millevaches pour réhabiliter le métier d'herboriste. Un film documentaire retrace cette lutte jusqu'au sommet de l'Etat. [> Plus d'infos](#)

> Reportage RadioStfé sur les PPAM

Une balade pour comprendre un peu plus tous les enjeux de cette filière et de faire des rencontres inspirantes. Avec la participation de Alain Aubanel, Claire Montésinos, Juliette, Marion Dumonteil

[> Episodes 1 à écouter ICI](#)

Au colloque des PPAM de mars 2022 les acteurs actrices de la filière PPAM d'ici et d'ailleurs s'étaient donné rendez vous à la fois pour échanger et transmettre.

Avec la participation de Bernard Buis, France Charvin, Marine Valery, Sami Corcos, Valérie Méo...

[> Episodes 2 à écouter ICI](#)

> SIMPLES dans le livre "Carnet de campagne"

SIMPLES sera prochainement référencé dans un guide format papier et dans l'application répertoriant les initiatives présentées dans l'émission Carnets de

Campagne sur France Inter.

> Ce guide sortira en librairie le 21 juin. ou en [prévente ICI](#)

> Podcast sur la transmission

Podcast ARTE : Un documentaire en immersion d'Yves Deloison, au plus près d'une apprentie agricultrice, qui interroge la question du genre dans le milieu agricole et la notion de transmission. > [A écouter ici](#)

Transmettre, l'affaire de toutes et tous : Une enquête radiophonique en quatre épisodes qui propose d'explorer les enjeux de la transmission dans le milieu agricole co-écrite par l'ADDEAR. > [A écouter ici](#)

> Inquiétude des producteurs dans les Alpes du Sud

Le journal L'Espace Alpin publie un dossier sur l'inquiétude grandissante des producteurs de PPAM dans les Alpes.

> [Lire l'article ICI](#)

> Intelligence des Plantes : mythes ou réalité

Une émission nantaise de culture scientifique s'intéresse aux aptitudes des plantes : perceptions, sensations, communication et peut-être... intelligence ? Un point actualisé des connaissances scientifiques par Catherine Lenne, enseignante chercheuse en physiologie végétale à l'Université Clermont Auvergne

> [Ecouter le podcast](#)

Vous souhaitez diffuser des infos sur ce qui se passe au syndicat, proposer des événements extérieurs ou bien partager vos bons plans ou conseils de producteurs, (hors annonces de plantes) envoyez vos infos à Laura Pavoine : contact@syndicat-simples.org

Laura PAVOINE - Animatrice réseau
Syndicat SIMPLES
C/o L'Usine Vivante
24 Avenue Adrien Fayolle
26400 CREST
contact@syndicat-simples.org

Cet e-mail a été envoyé à adhérents SIMPLES
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Syndicat SIMPLES.

[Se désinscrire](#)



© 2019 Syndicat SIMPLES